

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL CENTRE-SUD

POLITIQUE RELATIVE À L'APPUI OFFICIEL DE LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL CENTRE-SUD

Préambule

La Table de développement social Centre-Sud (TDS), en tant que mécanisme de concertation intersectoriel et multi-réseau, est régulièrement sollicitée pour donner son appui à diverses démarches menées par des citoyens, organismes, institutions, regroupements sectoriels et entreprises du territoire; que ce soit l'appui à des projets ou à des représentations aux pouvoirs publics.

But de la politique

Le but de la présente politique est :

- D'établir les balises selon lesquelles la TDS accorde son appui à un citoyen, un organisme, une institution, un regroupement sectoriel ou une entreprise;
- De déterminer la procédure et les responsabilités des différentes instances et personnes qui ont à signifier officiellement cet appui.

Balises pour l'obtention de l'appui officiel de la TDS

La TDS donne son appui à des citoyens, organismes, institutions, regroupements ou entreprises établis sur le territoire et qui travaillent en concertation avec les membres et partenaires de la TDS.

La TDS donne son appui à des actions, des projets et des causes qui :

- Améliorent la qualité de vie de la population de son territoire;
- Améliorent la capacité d'action des organismes et partenaires auprès de la population;
- Favorisent le développement socio-économique du territoire;
- Correspondent à des besoins démontrés de la population du quartier;
- Favorisent la complémentarité d'action entre les différents organismes et partenaires du territoire;
- s'arriment au plan d'action de la TDS.

Procédure et responsabilités

- La coordination de la TDS reçoit les demandes d'appui;

TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL CENTRE-SUD

- Les demandes sont présentées au comité de suivi de la TDS qui évalue l'admissibilité des demandes eu égard aux balises;
- Un résumé de la demande est envoyé par courriel aux membres de la TDS au moins deux semaines avant l'assemblée.
- Le demandeur présente sa demande d'appui aux membres de la TDS lors de l'assemblée régulière;
- Les membres ont alors le loisir de poser leurs questions et de donner leur accord ou non, à la rédaction d'une lettre au nom de la TDS;
- Suite à la période de question, le demandeur quitte l'assemblée et celle-ci se positionne;
- Si la demande suscite un questionnement trop important de la part des membres de la TDS, les représentants retournent dans leur réseau pour prendre le pouls et reviennent avec une position plus claire. Un délai de deux (2) semaines est établi pour permettre à tous d'être consultés;
- Idéalement, l'appui des membres réunis en assemblée régulière de la TDS est donné sur une base consensuelle; sinon par vote à majorité simple.
- Une lettre d'appui, signée par la coordination de la TDS, est rédigée et envoyée au demandeur;
- La coordination de la TDS fait le suivi auprès du demandeur pour l'informer de la décision.